

661

Domaine public

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 661 25 novembre 1982
Vingtième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année (1983): 55 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
François Brutsch
André Gavillet
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon
Victor Ruffy

Point de vue:
Jeanlouis Cornuz

Refus anticipé

Il n'aura finalement servi à rien, le vote historique du 18 juin 1981. Ce jour-là, contrairement au Conseil des Etats trois mois plus tôt, contre l'avis de la majorité de sa commission et après un plaidoyer exemplaire de Willi Ritschard, le Conseil national décidait, par 101 voix contre 88, d'examiner le projet d'imposition des intérêts des avoirs fiduciaires. Et voilà qu'après une trentaine d'heures de séance, la commission du Conseil national décide de proposer le refus de toute forme d'imposition, tandis que trois minorités soumettront chacune leur variante au plenum au début de l'année prochaine. Les socialistes, qui composent avec le représentant du PSA et celui du Parti évangélique la plus forte de ces minorités, restent fidèles à la version du Conseil fédéral, qu'on sait très ferme et uni sur cette affaire: prélèvement définitif d'un impôt anticipé de 5% au maximum sur les intérêts des avoirs fiduciaires (rendement estimé: 250 millions de francs par an). L'UDC propose un impôt anticipé «normal» de 35% sur les avoirs fiduciaires détenus par des personnes domiciliées en Suisse, qui pourraient donc en demander l'imputation (rendement insignifiant). Enfin, le PDC, ou du moins sa majorité «dure», persiste à préférer le prélèvement d'un droit de timbre de 1 à 1,5 pour mille sur les placements fiduciaires (rendement de quelques dizaines de millions par an).

Le nombre de voix que chacune des variantes obtiendra au Conseil national dépendra bien sûr de l'organisation de la votation en chaîne. Mais le résultat final est clair, imparable: non à toute forme d'imposition des intérêts de ces placements fiduciaires, dont le montant a passé, depuis le début des discussions en été 1980, de 112 à 201 milliards de francs, placés à 99% à l'étranger.

Si ces deux années n'ont pas permis de dépasser le

refus anticipé, elles auront procuré un immense travail à l'Administration des contributions, qui a dû fournir toute une série de rapports et calculs complémentaires, sur les différentes variantes avancées en cours de débat, comme pour le freiner. La droite a discuté la constitutionnalité du projet, son effet sur la place financière suisse, les possibilités de fraude, le rendement supputé. A chaque fois, l'étude demandée appelait des compléments d'information, lesquels permettaient de conclure par la négative et de passer à autre chose.

Tous ces retards délibérément provoqués pour le traitement d'un problème destiné à recevoir une solution nulle illustrent bien l'attitude des partis bourgeois à propos des finances publiques en général, fédérales en particulier. Ils imposent des économies par paquets entiers et programmes successifs, et tergiversent à l'infini dès qu'il s'agit de recettes nouvelles. Ils disent à tout coup «oui» aux compressions budgétaires — pour autant qu'elles ne touchent pas les dépenses militaires — et non aux ressources à exploiter, qu'elles soient sur la route ou dans les banques par exemple.

Et rien ne sert à la gauche d'entrer dans le jeu des économies: elle n'est même pas la première à rompre l'éventuelle symétrie des sacrifices. Moins d'un mois après la sortie du rapport du Conseil fédéral sur la planification financière pour les années 1984-1986, le chef du DMF et l'Etat-major de l'armée sont tous montés au front pour combattre la réduction des investissements militaires. Et tandis que M. Chevallaz menait ainsi une bagarre aux limites de la collégialité, Pierre Aubert refaisait loyalement ses comptes, se résignant à un plafonnement (bas) de l'aide publique au développement.

Et n'allez pas en déduire que les partisans du «moins d'Etat» veulent aussi moins de financement public: voyez par exemple les appels à l'aide pour la couverture de la garantie contre les risques à l'exportation, adressés à la Confédération moins de dix ans après «l'autonomisation» de la GRE!

Y. J.

Lire les écrivains romands

... L'ennui, avec ces écrivains romands, c'est qu'ils écrivent beaucoup! Et pas mal de choses intéressantes, parfois remarquables! Alors moi, je ne suis plus.

Tenez, Gabrielle Faure, par exemple, et son roman *L'Excavation*. L'histoire d'une maison promise à la pioche des démolisseurs (d'où le titre — car il est bien vrai qu'on ignore s'ils seront capables de reconstruire quelque chose à la place, quelque chose d'habitable...), avec les destinées imbriquées de dix ou douze locataires, des «misérables» pour parler comme Hugo; des «humiliés et des offensés» pour parler comme Dostoïewski — hommes et femmes qui ont toujours compté pour beurre, qu'on a toujours laissés pour compte, laissés de côté; qui dans le meilleur des cas ont été «premier des viennent ensuite»... Faute d'un peu d'argent, faute d'un peu de brillant, faute peut-être d'un minimum de vitalité. Je pensais en lisant *L'Excavation* à ces admirables nouvelles d'Alice Rivaz qui s'intitulent *Sans Alcool*. Même tendresse pour les petits — et jusqu'au chien *Bayard*, qui est froussard — même humour discret et parfois un peu noir.

... Tenez, Monique Laederach, et son gros roman *La Femme séparée*, paru au début de l'été. L'héroïne, qui est en instance de divorce, a tous les dons qui font défaut aux personnages de Gabrielle Faure: intellectuellement brillante, études supérieures, séduisante, grande vitalité qui lui permet de se «retourner» et d'entreprendre... Et pourtant — ce qui tendrait à montrer que je me suis trompé en disant des héros de *L'Excavation* que leur drame, c'est de manquer d'un minimum de... — elle n'en est pas beaucoup plus avancée et son mal de vivre n'en est pas beaucoup moins grand. C'est qu'elle vit dans un monde — le nôtre — où il est

difficile pour une femme, non pas de «vivre sa vie», mais de se trouver, d'accéder à un statut d'adulte «à part entière». Où précisément dans la mesure où elle sera ou passera pour femme *libérée*, on aura tendance à la traiter en simple partenaire sexuelle... Le tout très juste de ton, fait d'observations en quelque sorte *cliniques*, inséré très exactement dans un espace et pour une part dans un temps — je dirais: *radiographie*, avec bien quelques ombres suspectes!

Comme le temps passe! Je lisais en même temps *Fécondité*, 750 pages, un des derniers romans de Zola, paru après sa mort.

Inutile de le dire: l'héroïne de Monique Laederach n'a pas d'enfants, ni ne veut en avoir, et celles de ses amies qui en ont, le moins qu'on puisse dire,

c'est que leur problème ne s'en trouve pas résolu! Mais ici:

«Quand ils eurent dressé la liste exacte, ils trouvèrent, nés de Mathieu et de Marianne (les deux héros âgés de près de 90 ans), 158 enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants, sans compter quelques petits dernier-nés, ceux de la quatrième génération.» (p. 721) Et sans compter une vingtaine d'autres, installés en Afrique et la *civilisant*, qui surviennent au dernier moment!

«A peine quinze cent millions d'âmes, aujourd'hui, conclut Zola, n'est-ce pas misérable, lorsque le globe, ouvert tout entier à coups de charue, devrait en nourrir dix fois davantage?»

SS Jean-Paul II devrait faire rééditer *Fécondité* — et nous devrions relire Malthus. C'est d'ailleurs ce que je fais!

J. C.

VAUD

Impôt locatif: une affiche codée

Moins d'impôt pour le propriétaire habitant son propre immeuble. Les Vaudois vont voter. Les affiches sont sorties. Comment les partisans du «oui» transmettent-ils le message? L'affiche mérite description.

On voit donc un jeune couple, entré trente et quarante, souriants, habillés simple bon genre-sport, lui, col roulé, elle, chemisier au col découpé en arrondis. Entre eux deux, dans les bras de sa mère, l'enfant, qui sourit grave, tête nue, cheveux raides comme la mère, un chaud capuchon, doublé de lainage blanc, rejeté en arrière.

Derrière eux, la maison: deux étages, plus combles aménagés, style villa ferme bernoise, dans la gamme des 500 000 francs, au prix d'aujourd'hui, mais elle a dû être construite il y a quelques années déjà, à en juger par la végétation grimpante qui habille la façade.

Affiche bonheur, bien-être. Les porteurs du mes-

sage «alléger l'impôt» n'ont pas l'air accablé et ne cherchent pas à inspirer la pitié. Par rapport à la moyenne de la population, tout les code: aisance. Le choix d'une famille à enfant unique est significatif. La maison, pour un jeune couple, implique le double gain, donc la disponibilité de la mère. D'où la limitation de la famille malgré l'espace habitable disponible. S'ils se sont lancés, hardiment, jeunes encore, les charges hypothécaires doivent être lourdes, et l'impôt net réduit d'autant. Que veulent-ils de plus?

Sans démagogie, on pourrait opposer des familles à trois enfants, logées dans des trois pièces, et pour lesquelles pas un centime de l'argent consacré au loyer n'est déductible. Cette opposition par images-types permettrait de dégager une sorte de vérité, non pas fiscale seulement, mais civique.

UNE FAUTE GRAVE

Il est faux, et d'une faute grave, de prendre une mesure fiscale en faveur d'une fraction de la population (telle qu'affichée). L'impartialité de la loi en souffre. Les réactions vives suscitées par un sentiment d'injustice profond sont inévitables.

De surcroît, Vaud va entrer, est déjà entré dans une période financière et économique difficile. Dès maintenant des voix s'élèvent pour exiger des sacrifices. Comment les faire accepter éventuellement, si en même temps un nombre restreint de contribuables (tels qu'affichés) est ostensiblement et légalement avantagé. Les initiatives «pourquoi-pas-nous-aussi» sont déjà annoncées.

Au-delà des modalités du décret sur l'impôt locatif, les Vaudois décideront de leur confiance dans l'impartialité de l'Etat. Au vu des années sombres qui viennent, il serait bon que cette confiance ne soit pas trop entamée. Le «non» est, dans cette perspective, primordial.

MOTION GONTHIER

Nouvelle répartition des déficits

Quand le député Gonthier était radical, il en voulait déjà beaucoup aux fonctionnaires. Son groupe, au Grand Conseil vaudois, le trouvait compromettant. Depuis, il a passé au parti libéral. Il y est moins marginal. Du coup, son style est devenu plus fleuri, mais sa pensée n'a pas changé.

Il vaut la peine de citer intégralement la motion qu'il vient de déposer sur le bureau du Grand Conseil et qui sera prochainement développée. Voici donc cette «motion demandant modification du Statut général des fonctions publiques cantonales»:

Pendant l'euphorie précédant la passe difficile que nous traversons, nos fonctionnaires cantonaux ont vu leur traitement s'améliorer (avec un léger retard il est vrai), grâce à un statut supportant toutes comparaisons à celui du secteur privé, sécurité en plus.

En cette période où les élus de nos collectivités publiques s'abandonnent aux joies de l'élaboration des budgets 1983 apparaît toute l'influence dépen-

sière de ce statut sur les finances tant communales que cantonales et tout l'illogisme de la conjugaison de l'automatisme de l'indexation des salaires et des augmentations annuelles.

Le statut général des fonctions publiques cantonales, catalyseur du fonctionnarisme et généralisateur par son automatisme, ne permet pas l'adaptation des traitements des fonctionnaires méritants (les plus nombreux) au détriment des mauvais éléments qui, eux, ne peuvent pas être licenciés comme il serait souhaitable.

Par cette motion, je demande une révision du statut général des fonctions publiques cantonales allant dans le sens, entre autres:

- 1) de l'attribution d'une masse salariale par enveloppe budgétaire, par département ou par service, permettant une rémunération basée sur la qualité et la diligence des fonctionnaires;
- 2) d'une adaptation annuelle de cette masse salariale tenant compte des résultats de nos finances

COMMUNICATION

Le télétexte en point de mire

La diffusion de quelques pages en français pendant le dernier Comptoir suisse a permis à la Suisse romande de découvrir le télétexte. L'essai, commencé le 1^{er} octobre 1981, se poursuit en allemand. De plus en plus d'appareils de télévision sont offerts et vendus avec le décodeur nécessaire. La SSR et des éditeurs de journaux rédigent une soixantaine de pages d'actualité que plus de 120 000 télélecteurs sont en mesure d'appeler sur leur petit écran, avec en supplément les informations plus complètes diffusées en Allemagne fédérale et en Autriche. Les Zurichois «cablés» peuvent en outre lire le «Telezitiig» produit par un autre procédé et propagé «en confection», alors

cantonales et supprimant l'automatisme de l'indexation des salaires et des augmentations annuelles;

3) d'une nomination par période de quelques années pour l'ensemble des fonctionnaires, renouvelable, mais permettant la cessation de fonction pour les cas ne donnant pas entière satisfaction. Je désire que cette motion soit transmise à une Commission pour étude et rapport.

On appréciera tout particulièrement la deuxième proposition qui veut lier le résultat des finances cantonales (ce résultat dépend fondamentalement des décisions des députés, faut-il le rappeler) à la rétribution des fonctionnaires (qui n'y peuvent mais, n'ayant pas de pouvoir de décision)!

Par exemple, dans la logique Gonthier libéral, on décidera d'exonérer de douze millions d'impôts les propriétaires, puis on fixera la rétribution des fonctionnaires en fonction de l'inévitable résultat.

que les «télétextes» sont livrés «à la carte» grâce à l'appareil de télécommande proposé par le vendeur.

A quand le passage au régime définitif? Il ne devrait pas tarder, selon les informations qui commencent à circuler! L'éventualité d'une taxe de concession et de publicité «télétextée» semble être envisagée, ce qui n'avait pas été annoncé jusqu'ici.

Au surplus, les nombreux acheteurs d'appareils équipés pour le télétexte pourraient être surpris de devoir faire adapter leur décodeur à leurs frais pour être en mesure de continuer à recevoir les bulletins proposés à la convoitise des télélecteurs. Evidemment cela ne touche pas fortement les Romands puisque l'absence de bulletins en français ne les a pas incité à se procurer un appareil dûment équipé. Mais ont-ils participé néanmoins aux essais en payant leur concession?

Etre parents, ce n'est pas une vie!

Lors de leur réunion hebdomadaire de la semaine dernière, nos Sept Sages (dits «Landesväter» outre-Sarine) se sont penchés avec attendrissement sur les berceaux de ce pays. Protection de la maternité et droit à la vie ont retenu toute leur sollicitude de pères en situation financière difficile et de catholiques intransigeants.

Résultat: pas d'assurance-maternité obligatoire distincte de l'assurance-maladie ni de congé parental comme le demande l'initiative populaire lancée par le Parti socialiste suisse (PSS) et diverses organisations féminines. La Confédération se déclare en fait hors d'état de remplir le mandat constitutionnel confié en 1945 par le peuple et les cantons, qui réclamaient l'institution d'un système autonome d'assurance-maternité. Hors d'état pour de plates raisons financières: Mère Helvétia ne peut envisager de dépenser 275 millions pour l'assurance-maternité, soit une centaine de millions de plus que le modèle proposé par la révision en cours de la Loi sur l'assurance-maladie — laquelle constitue le contre-projet de fait à l'initiative populaire. Et c'est aussi pour des «considérations d'ordre pratique et financier» que la Confédération rejette l'idée d'un congé parental de neuf mois, dont le coût est dévisé à 491 millions, soit 40% de l'ensemble (1,2 milliards), à financer par voie de subventions (240 millions) et de prélèvements sur les salaires (0,8%, à répartir pour moitié à la charge des employeurs et des salariés).

MALENTENDUS EN PERSPECTIVE

Avec le droit à la vie, c'est une autre histoire. On quitte les chiffres, on s'envole vers les grands principes. Le Conseil fédéral referme la caisse et ouvre les bouquins de philo — pour ne pas dire les ouvrages du dogme. N'y trouvant pas toute la clarté souhaitée, il fait un détour par la médecine, chapitres

«extrémités de vie». La conception, c'est quand? A la fécondation ou à la nidification? se demande gravement le collège fédéral. Et la mort naturelle, c'est quoi? Le commencement ou la fin d'une vie artificiellement maintenue par l'appareillage médical?

Non, décidément dans leur zèle à protéger le fœtus pas encore né et le comateux inguérissable, les 227 000 signataires (45 000 en Suisse romande, dont 40 000 dans les cantons de Valais, Fribourg et Jura) de l'initiative pour le droit à la vie ont mal posé le problème. Le Conseil fédéral reformule donc, et avance un contre-projet qu'il a puisé dans l'ancienne future nouvelle Constitution fédérale publiée en 1977: «Chacun a droit à la vie, à l'intégrité du corps et de l'esprit, à la liberté de mouvement et à la sûreté personnelle.»

A l'époque de sa publication, ce texte se voulait neutre par rapport à la «solution du délai», sur laquelle le peuple et les cantons allaient se prononcer (ce qu'ils firent, négativement, en septembre 1977). Aujourd'hui, ce même texte semble devoir être interprété dans un sens nettement restrictif, comme en Allemagne par exemple, et pas comme en France également signataire de la Convention européenne des droits de l'homme. Mais les informations diffusées à ce propos demeurent fragmentaires; seule la publication du «message» gouvernemental, attendue pour le printemps prochain, apportera les précisions voulues. On saura dès lors si le contre-projet va assez loin à la rencontre de l'initiative pour en motiver le retrait, ou si, en cas contraire, le contre-projet pourra recevoir l'appui partiel de l'avortement et d'une pratique plus libérale en matière de planning.

Bref, des malentendus en perspective, et pas mal de déclarations fracassantes de part et d'autre. Nul doute en revanche sur un point: si le dossier «droit à la vie» ne lui incombe plus l'année prochaine, M. Furgler continuera de veiller jalousement sur l'exégèse du contre-projet. Aux radicaux protestants et aux socialistes de se pencher avec la même passion sur les berceaux helvétiques.

Service civil: la preuve par le besoin

Celui qui refuse le service militaire en est libéré s'il accomplit un service civil. La durée du service civil est d'une fois et demie celle de la totalité du service militaire refusé.

Le service civil a pour but de construire la paix en contribuant à écarter les causes d'affrontements violents, à réaliser des conditions de vie dignes de l'homme et à renforcer la solidarité internationale. Le service civil s'accomplit dans le cadre d'organisations et d'institutions publiques et privées qui correspondent à ses buts. La Confédération en assure la surveillance et la coordination.

La loi règle les modalités d'applications.

Six phrases et quatre paragraphes: le service civil «authentique», «basé sur la preuve par l'acte», tel qu'il apparaît dans le texte de l'initiative populaire déposée en 1979, formule rejetée comme on le sait par le Conseil fédéral (sans contre-projet), sur la base de faibles arguments mitonnés par le Département militaire fédéral (cf. DP 653, 30.9.1982: «Service civil et mauvaise foi»).

Il ne faut pas se faire d'illusions: du côté des voix officielles et «autorisées», le débat est figé dans une rhétorique mise au point il y a des années, peaufinée lors des tirs d'artillerie lourde contre l'initiative de Münchenstein, et servie depuis lors à doses constantes aussi souvent que possible, cérémonies diverses, prises de drapeau, promotions, fin des périodes de service actif, et on en passe; en fait, seule la situation internationale autorise un dosage des effets, proportionnellement à la tension du moment, sur le thème de l'indispensable «volonté de défense». Finalement, à éplucher les innombrables discours servis sous l'uniforme, une évidence saute aux yeux: les quelques centaines d'objecteurs de conscience permettent aussi, par leur existence même, à l'ordre militaire de se faire des muscles à bon compte, de passer sous silence

les lacunes de notre système d'armée de milice. Boucs émissaires à bon compte! De là à penser que l'institution d'un service civil serait l'occasion d'aborder enfin de front certains problèmes relatifs au fonctionnement de l'armée suisse, il n'y a qu'un pas... qui ne sera bien sûr jamais franchi, au moins dans cette perspective!

Cet immobilisme hiératique de l'opposition à la création d'un service civil pèsera à coup sûr d'un bon poids sur le déroulement du débat hautement souhaitable sur la nouvelle initiative. Difficile d'en imaginer dès aujourd'hui les retombées finales: lassitude de l'opinion face à une argumentation répétitive, imperméable à toute ouverture vers des valeurs différentes? Confiance renouvelée en des principes inlassablement répétés et réputés inviolables? Les temps ne sont pas à la tolérance... Mais au moins, les partisans d'un authentique service civil savent à quoi s'en tenir! A eux de renouveler la problématique, de faire sauter le cadre rigide et connu de la réflexion proposée par le DMF. A cet égard, la publication, par le comité d'initiative, des résultats d'une enquête menée dès 1980 nous paraît exemplaire: voilà un travail¹ qui devrait nourrir un dialogue constructif sur les buts recherchés.

TROUVER 600 PLACES DE TRAVAIL

Le Conseil fédéral lui-même, dans son message sur l'introduction d'un service civil de remplacement (21 juin 1976), avait dégagé un certain nombre de pistes pour l'engagements de «civilistes». Pour mémoire (on sait quelle est aujourd'hui la position de l'Exécutif central), les possibilités envisagés: activités sanitaires et humanitaires, aide en cas de catastrophe, service social dans des hôpitaux, des asiles et des institutions semblables pour invalides et vieillards, aide en cas d'épidémies et dans d'autres cas, dans le pays et à l'étranger; très concrètement, on les voyait renforcer les sapeurs-pompiers, aider à régler le trafic, faciliter la construction et le maintien des jardins publics, aider les paysans de montagne en améliorant les routes, les conduites d'eau et les canaux, prendre soin des

forêts, aider pendant les récoltes, organiser un service social, débarrasser les routes en cas de fortes chutes de neige, etc.

Le comité d'initiative s'est lancé il y a deux ans dans une enquête répondant «grosso modo» au même souci de dépasser le champ des seuls principes, avec un but précis: prouver qu'il y a en Suisse assez de possibilités d'activités pour ceux qui voudraient accomplir un service civil; il fallait donc trouver au moins six cents places de travail, chiffre correspondant au nombre de personnes qui ont refusé le service militaire l'année dernière, selon la statistique officielle.

«Nous nous sommes basés non sur nos rêves, sur nos désirs d'un service civil comme çà ou comme ça, mais sur des faits réels qui correspondent à la réalité économique et sociale de notre pays: les institutions qui existent, limitées par le manque d'argent, de temps, de personnel, d'idées qui renouvellent leur projet, montrent que les structures en place peuvent et veulent accueillir des objecteurs et ceci sans que cela nécessite de grands frais ni une organisation compliquée.»

En arriver là, c'était interroger des centaines d'institutions, d'entreprises: «Pensez-vous que votre oraganisation pourrait occuper sur cette base (voir les buts du service civil contenus dans le texte de l'initiative. Réd.) un ou plusieurs objecteurs de conscience accomplissant leur service civil?» Avec toutes les précisions complémentaires voulues sur les conditions requises (durée, âge, aptitudes indispensables, entre autres), sur une éventuelle formation spécifique, sur les conséquences éventuelles dans le marché de l'emploi (postes de travail soustraits à l'embauche normale²) et sur les caractéristiques de l'activité et de l'organisation concernées (en quoi répondent-elles au but général du service civil?).

¹ «Le service civil, possible, utile, nécessaire», bulletin du Comité d'initiative pour un authentique service civil (c.P. 141, 1700 Fribourg 1).

² Le marché de l'emploi ne sera pas menacé par l'instauration d'un service civil puisqu'il est spécifié que le «civiliste» fournira un travail qui ne pourra être accompli d'une autre façon pour des raisons de limites liées à l'institution (finances, personnes, etc.).

Au total, une illustration concrète (non exhaustive!) du service civil tel qu'il est proposé; la démonstration de la diversité des engagements imaginables (la brochure publiée donne tous les détails, chapitre par chapitre); la traduction de l'utilité d'un tel service, confirmée dans les 366 réponses positives reçues et dépouillées, concernant plus de mille places de travail à disposition (les réserves, non encore explorées, sont encore considérables, il faut l'admettre); la preuve par le besoin que «l'objecteur pourra vraiment s'engager en fonction de ses motivations, de ses compétences», de façon à rendre un service efficace.

La campagne qui s'amorce devra prendre en compte un tel recensement. La balle est dans le camp des opposants.

UNE AIDE BIENVENUE POUR LES INVALIDES

Significative, par exemple, cette réponse de la Fédération suisse des organisations d'entraide pour les malades et invalides: «(...) En principe, le service civil nous intéresse. En Allemagne, les objecteurs sont parmi les plus engagés dans l'accompagnement des invalides, ce qui serait certainement possible chez nous. Il manque toujours des personnes pour accompagner les malades dans leurs achats, chez le médecin ou pour assurer les loisirs. Les aides-familiales sont surchargées, ont juste le temps de faire le strict nécessaire. Grâce à leur disponibilité, les objecteurs pourraient remplir ces lacunes. On ne s'étonne donc plus que les invalides aient demandé au cours d'une assemblée générale en février de cette année la création d'un service civil (...). Les «civilistes» contribueraient à améliorer sensiblement la qualité de la vie des invalides. Après que l'assurance pour invalides ait amélioré leur situation matérielle, il s'agirait de mettre l'accent maintenant sur l'aide personnelle et sociale. Le service civil marquerait un pas vers ce but.»

Ces «points de vue» qui choquent

Tout en revendiquant son appartenance à la gauche démocratique, «Domaine Public» s'applique à suivre sa trajectoire propre. Ni recherche systématique d'un accord avec ceux de ses lecteurs qui émargent à la même sensibilité politique, ni rejet systématique des analyses «venant d'ailleurs». Autant que possible, refuser les «a priori», remonter aux sources. Et par-dessus tout, ne pas se contenter de prendre les lecteurs «dans le sens du poil»: quel intérêt y aurait-il à coller sans autre aux slogans à la mode?

Dans ces conditions, pas étonnant que le dialogue soit parfois rude entre lecteurs et rédaction. Au point que, périodiquement, DP se trouve en butte à la grogne de ses amis les plus proches: «Pas ça! Pas de la part de 'Domaine Public'. Pas acceptable dans un journal qui se prétend de gauche!» Limites de la tolérance? Limites à l'indépendance de DP? Celle-ci est pourtant la condition «sine qua non» de la poursuite de l'expérience soutenue par 3000 abonnés lecteurs, et par eux seuls (ni publicité, ni subventions). Quelques mots d'explication. Disons-le tout de suite: il n'y a aucune satisfaction particulière à subir des attaques venant de bords diamétralement opposés. Trop facile d'en déduire qu'on tient le bon cap, à mi-chemin des uns et des autres. Mettons dans le même sac la religion du «juste milieu», souvent confondue aimablement avec l'objectivité, et la provocation gratuite, juste pour secouer le cocotier. Affaire de respect du lecteur.

Le travail collectif, assumé comme tel (générique en première page), qui est la formule adoptée par DP dès ses débuts, offre un certain nombre de garanties: elle permet en tout cas d'accorder les violons avant publication, elle favorise une réflexion en commun qui impose de prendre du recul.

Cette démarche très contrôlée fait le gros des

colonnes du journal. Mais il y a place aussi pour une expression personnelle soumise à moins de contraintes (hors du «courrier» et d'autres rubriques plus spécialisées comme les «notes de lecture»): ce sont les «points de vue» signés (ou «carnet», dans le cas de Jeanlouis Cornuz). La règle du jeu: ces «points de vue» n'engagent que leurs auteurs; de son côté, la rédaction s'en tient au principe de la «carte blanche»: pas d'ingérence! Une manière d'ouvrir certains horizons, hors de portée du travail rédactionnel régulier; une manière aussi de vérifier que la liberté d'expression ne s'use que si on s'en sert.

Ces dernières semaines, deux «points de vue» sont restés en travers de la gorge de certains de nos lecteurs: «Pognon, sauf votre respect», signé Gil Stauffer (DP 658) et «Cacophonie pastorale», signé Alain Rossel (DP 659). Nous publions aujourd'hui des lettres de lecteurs, très caractéristiques, réactions exprimées sans ménagement à des prises de position personnelles, exprimées elles aussi sans ménagement. Pas de commentaire, pas de duplique. Le face à face brut. Hors le rappel indispensable de la position de DP au chapitre du maintien du pouvoir d'achat.

RÉPONSE À GIL STAUFFER

A qui profite la division des travailleurs?

Le point de vue de Gil Stauffer, publié dans votre numéro 658 du 4 crt, nous oblige à réagir, tant sa mauvaise foi est évidente.

Heureux la droite, le patronat, le Valet d'Atout, et nous en passons!

Leurs ficelles, grosses pourtant comme des cordes, sont payantes. Même un Gil Stauffer succombe à la tentation de bouffer du fonctionnaire. A qui la division des travailleurs est-elle donc bénéfique?

Nous aussi, soyons clairs: si, dans un seul cas, nous avons la certitude qu'un sacrifice de la fonction publique était à l'avantage des travailleurs de l'industrie, nous le ferions avec le sourire. Or, au

contraire, toute atteinte, toute dévalorisation, tout recul social dans notre secteur est préjudiciable à l'ensemble des travailleurs.

«Faut pas déconner» dit G. S. Que veut dire alors le chiffre de 4500 francs par mois? Restons sur le plan du personnel de la Confédération uniquement: En rétribution brute, ce montant (ou plus) concerne 6,4% des intéressés. 93,6% (nonante trois!) du personnel est rangé dans une classe de traitement inférieure.

«Ma main sur la gueule» dit encore G. S. avec élégance. Qu'il sache, s'il l'ignore encore, que le personnel fédéral manifesterà à Berne le 27 novembre, pour défendre ses droits et non pour maintenir ou réclamer des privilèges.

Et ce ne sont pas les vomissures d'un Gil Stauffer qui nous empêcheront de le faire.

**Section SEV — VPV Lausanne,
le président, J.-D. Jomini.**

Réd. Ces dernières semaines, au risque même de lasser ses lecteurs, «Domaine Public» a défendu le principe du maintien du pouvoir d'achat. Un pouvoir «non-négociable», avons-nous développé sur tous les tons.

DP 653 (30.9.). «La règle de la bonne foi»: remettre en cause l'indice rétroactivement, sous prétexte de distorsions dans les calculs techniques, «est contraire au consensus politique»; «exiger une reprise sur cinq ans est contraire à la bonne foi».

DP 655 (14.10.). «Indexation des salaires: faites valoir vos créances!»: «Les banquiers zurichois ne peuvent pas à la fois dénoncer la spirale de l'inflation et méconnaître l'enchaînement prix-salaires-prix!»

DP 657 (28.10.). «Le Signal» (du Crédit Suisse): «Puisque nous sommes au temps de la provocation, il n'y a plus qu'une manière de répondre: le regroupement sur des objectifs simple, dont en priorité la défense du pouvoir d'achat.»

Sur cette base, la réflexion doit s'élargir: quelle sera concrètement la solidarité active des régions moins touchées vis-à-vis des régions les plus touchées par la crise? quelle sera concrètement la soli-

arité des salariés moins touchés par la crise vis-à-vis de ceux qui perdent leur emploi? A situation exceptionnelle, moyens exceptionnels? Lesquels? En Suisse romande, c'est le canton de Neuchâtel d'où Gil Stauffer nous crie sa révolte et son inquiétude, c'est la région jurassienne aussi, qui nous font comprendre l'urgence de la situation.

RÉPONSES À ALAIN ROSSEL

Garder la mesure

J'ai beaucoup d'estime pour DP, pour sa liberté de ton, pour son indépendance, pour son honnêteté intellectuelle. Dans chaque cas, vous essayez de traiter le sujet sans parti-pris, en vous appuyant sur les faits.

Or, votre numéro 659 a accueilli un article partial et fielleux, qui condamne avec l'assurance de l'ignorance, qui généralise abusivement ce qui n'est qu'un cas particulier, qui ressemble bien plus au règlement d'un compte ancien qu'à une recherche sincère de la vérité, et qui est signé Alain Rossel. Je ne défends pas le Conseil synodal de l'Eglise réformée vaudoise; je désapprouve le choix antidémocratique et mutilant qu'il a imposé au pasteur Pellaton. Un pasteur ne doit pas être un citoyen de seconde zone; parmi les innombrables décisions qu'il doit prendre dans l'exercice de son ministère figure sans doute, plus que dans d'autres professions, celles qui concernent l'emploi de son temps et le partage entre sa vocation et sa vie privée. Certains consacrent leurs loisirs à l'étude, à des collections, à l'alpinisme, voire à l'aviation; pourquoi d'autres ne se laisseraient-ils pas tenter par la politique dans leur désir de servir leurs frères chrétiens? Pourquoi ce moyen d'occuper leurs loisirs doit-il être soumis à un contrôle supérieur.

Certes, le Conseil synodal, dont la tâche consiste à assurer la marche de l'Eglise vaudoise, peut avoir des craintes légitimes. Mais les seuls qui peuvent juger si le ministère pastoral est incompatible avec un mandat politique, de quelque niveau qu'il soit,

ce sont les paroissiens de ce pasteur-là. Le Conseil synodal, sur la base d'un article de règlement peu clair et qui va certainement être modifié, a pris une première décision trop catégorique qui, les hommes étant ce qu'ils sont, l'a entraîné à l'ultimatum que l'on sait. A-t-il pensé à l'amertume qui risque désormais de voiler ou d'éteindre le rayonnement même du pasteur sanctionné? Quand on sait ce que peut un homme mû par l'enthousiasme, on devait craindre aussi ce résultat-là...

Le Conseil synodal n'a pas vu ce risque et n'a pas voulu une période d'essai. Je répète que je suis persuadé qu'il a eu tort.

Mais va-t-on, à partir de là, condamner l'Eglise vaudoise comme «une grande broyeuse», une institution uniquement «préoccupée d'exister et de durer», satisfaite avant tout de «vendre l'Evangile»?

Il faut savoir mesure garder. Le Conseil synodal, comme le corps pastoral et les chrétiens de ce canton, tentent sincèrement de servir leur maître, d'être dans notre société sa voix et ses mains. Mais ce sont des hommes, et comme tels faillibles et bornés. On ne peut pas, à cause d'une décision qui est douloureuse, sans doute aussi bien pour ceux qui l'ont prise que pour celui qui en est la victime, oublier tout ce que les fidèles vaudois, sous l'égide de ce même Conseil synodal, entreprennent en faveur du troisième âge, du tiers monde, des marginaux, des malades et des prisonniers. Ils ont financé en 1981, avec les autres réformés de Suisse pour plus de 12 millions de projets précis de développement dans le monde de la faim et de la misère...

Ce qui ne les empêche pas de s'accuser de faire trop peu (...).

Si M. Rossel faisait partie d'une paroisse, il verrait que l'Eglise vaudoise n'est ni rétrograde, ni sclérosée. L'affaire Pellaton est là pour faire réfléchir et précisément secouer un conformisme toujours latent. Les réactions qu'elle provoque sont une preuve et une source de vie, une salutaire remise en question pour les autorités comme pour les fidèles.

Albert Gonthier.

Un exutoire

Avec le pamphlet de M. Alain Rossel (DP. 659) le tour est complet.

L'ironie le dispute au sarcasme et «l'affaire» sert ainsi d'exutoire. D'une part à ceux qu'un aveuglement, souvent volontaire, empêche de voir dans l'église autre chose qu'une Institution noircie par la patine du temps, corrodée par la malice des hommes, ridée par l'outrage des ans. D'autre part, exutoire aussi, à ceux qui la flattent, cette église, lui lissent le poil comme à un bon vieux toutou, bien gentil, très décoratif dans le salon de la bonne société.

Que le bon chien ouvre un œil, pousse un aboiement, montre ses crocs, suscite les sourires amusés de la compagnie. Qu'un événement survienne au sein de l'Institution, dérange l'ordre liturgique, bouscule quelques paroissiens, rappelle au devoir d'humanité, insiste sur l'incarnation au sens très large du terme, et voilà les contempteurs s'amusant du minus qui veut jouer au Samson et renverser les colonnes du temple.

Restent cependant ceux qui aiment l'Eglise (...). L'Eglise, celle de ceux qui à travers elle ont appris à aimer tous les hommes, parce que tous candidats de cette Eglise, qui n'est autre que l'humanité vue sous l'angle de la Charité.

Qu'on ne s'y trompe pas trop. Tel langage symbolique, culturellement archaïque, est peut-être, dit le professeur Baubérot, plus politiquement révolutionnaire qu'on ne le croit. L'Eglise n'est pas nécessairement ce ramassis d'hypocrites ou de moutons bêlants que d'aucuns imaginent un peu trop volontiers.

Certes, le Christ, en envoyant ses disciples par le monde leur a dit: je vous envoie comme des brebis au milieu des loups; certes, il leur a recommandé d'être simples comme des colombes... mais il a ajouté: soyez en garde contre les hommes, soyez prudents comme des serpents... Voilà qui devrait dissuader certains, de toujours prendre les chrétiens pour des pigeons.

Claude Berney.

SCHÜRMANN

Un chef qui paie de sa personne

Surtout dans un petit pays comme le nôtre, il peut arriver à chacun de porter successivement plusieurs casquettes au long de sa «carrière» professionnelle. Ce qui ne va pas sans conséquences sur la rectitude de la ligne d'action.

Voyez par exemple le cas de Leo Schürmann, lequel aura décidément fait pas mal de choses dans sa vie active, à côté de son enseignement universitaire.

En 1971, alors président de la Commission des cartels, le conseiller national Schürmann (PDC/SO) dépose une motion demandant une révision de la Loi sur les cartels; il insiste notamment sur la «nécessité de suivre plus attentivement la formation des prix, notamment ceux des entreprises dominantes».

En 1975, en sa qualité de M. Prix, Leo Schürmann s'oppose à une demande de hausse de 30% des taxes de concession radio-tv à partir du 1^{er} juillet 1976, majoration à laquelle la SSR se voit donc dans l'obligation de renoncer.

En janvier 1982, devenu directeur général de la

SSR, M. Schürmann édicte des «principes du programme» à l'intention des chers collaborateurs de la maison; il leur rappelle les «exigences particulières» liées à la fonction de service public: «La réserve dans l'expression d'opinions personnelles constitue un devoir impératif», au même titre que la «maîtrise du langage et des moyens d'expression» notamment.

En novembre 1982, au bénéfice de son prestige d'ancien «M. Prix», Leo Schürmann prend par voie d'annonces publicitaires paraissant dans toute une série de journaux suisses ouvertement position en faveur du contre-projet fédéral en matière de surveillance des prix.

Ce faisant, il contredit à la fois sa motion de décembre 1981, dont l'idée se retrouve fidèlement reprise dans l'initiative populaire, et ses «principes du programme» publiés quelques mois plus tôt. Mais il rend service au signataire des annonces précitées, le conseiller aux Etats valaisan Guy Genoud, PDC lui aussi.

Comme dirait François Gross, désormais ex-membre du Comité central de la SSR: notre belle radio-télévision nationale se politise dangereusement. Péril d'ailleurs perçu et dénoncé par «Domaine Public» depuis pas mal de temps.

EN BREF

Un but tout trouvé pour vos promenades écologiques dominicales: Chavannes-des-Bois (Versoix). Les habitants de cette petite localité s'étaient déjà signalés à l'attention en décidant d'utiliser, à la place de leurs produits de lessive traditionnels, des solutions sans phosphates; les voici qui récidivent en créant (des centaines de pousses plantées une à une à la main) une zone humide pour remplacer l'épuration chimique, dernière étape classique du «lavage» des eaux usées (avec production de boues). Cette zone humide comprend quatre parties, deux roselières et deux étangs, l'expérience

tentée impliquant que dans les bassins des végétaux aquatiques débarrassent l'eau des sels minéraux. Un exemple.

* * *

Comme nous l'avions expliqué (DP 653, 30.9.), en adoptant à de fortes majorités la loi sur la prévoyance professionnelle en juin dernier, les Chambres n'avaient fait qu'un pas en direction de l'entrée en vigueur du deuxième pilier: l'ordonnance d'application restait à mettre sous toit, avec les complications juridico-administratives extrêmes que l'on pouvait deviner. A l'époque, on annonçait que l'opération serait menée à bien pour fin 1984. Aujourd'hui, les spécialistes paraissent

moins optimistes: ils parlent de travaux qui pourraient bien durer encore pendant une bonne partie de 1985... Allons donc, le feuilleton continue.

* * *

Le débat sur l'autorisation générale indispensable à Kaiseraugst SA pourrait (moyennant décision «ad hoc» en décembre) déjà avoir lieu au Conseil des Etats lors d'une session extraordinaire des Chambres fédérales prévue pour tout début février 1983 (31 janvier au 3 février). Une échéance intéressante: non pas qu'on se fasse la moindre des illusions sur l'indépendance de ce Conseil vis-à-vis des producteurs d'électricité; mais il se pourrait pourtant qu'à cette période certains députés commencent déjà à réfléchir à leur réélection...

* * *

A l'occasion de la votation sur l'initiative tendant à empêcher des abus dans la formation des prix, la «Revue syndicale suisse» (Monbijoustr. 61, 3007 Berne) publie un dossier traitant non seulement de l'objet de la consultation populaire, mais aussi du droit d'initiative et de la place des fameuses «entreprises dominantes» dans le paysage économique helvétique. Un travail qui gardera évidemment son importance et même son actualité après le prochain week-end.

* * *

La page média de «Basler Zeitung» du 7 novembre 1982 signalait la lutte pour le tirage des quotidiens anglais et l'utilisation du bingo, une loterie locale, pour attirer les acheteurs. Etes-vous étonnés si «Blick», une année après, utilise la même méthode et popularise le «bingo» en Suisse où on se contentait jusqu'ici du loto? Il n'y a évidemment pas de relations entre le lancement de ce jeu et la récente hausse à 80 centimes du prix de vente de «Blick».

* * *

«Die Region», hebdomadaire indépendant de Suisse centrale, a célébré son premier anniversaire en musique. Le numéro 44 contient une série de compositions musicales consacrées à la région, comme Valse Müsegg, le Tremolo des Schöllenen (adresse utile: Steinengasse 2, Postfach, 6000 Lucerne 6).